

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-deux le 10 août, le Conseil Municipal de VALLORCINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 août 2022

Objet
N° 22/ 04/19
TRAVAUX EGLISE
* AVENANT N°1 LOT 3

Présents Messieurs Jean-François DESHAYES, Gérard BURNET, M François COUTAGNE Mesdames Maryvonne ALVARD, Audrey PENIN et Dominique ANCEY,

Absents excusés Mmes Rachel ROUSSET, Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Mme Dominique ANCEY

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'établissement de l'avenant 1 pour le lot 3 « Menuiserie, Ebénisterie, Retable concernant les travaux de restauration intérieure de l'Eglise de Vallorcine.

Lors de l'étude préliminaire il avait été décidé de restaurer le plancher du chœur de l'église, ce dernier paraissant être partiellement récupérable. Lors des travaux, des sondages sont effectués pour vérifier la solidité de la poutraison du support. Cette dernière s'est avérée défectueuse. En effet, l'ensemble de la poutraison repose sur des pierres posées sur le sol en terre, ce qui n'est pas convenable.

Le sol en terre battue dégage de l'humidité qui nuit également à une bonne tenue du plancher dans le temps. Compte tenu de ces éléments, il est décidé de déposer l'ensemble de la poutraison. Une dalle sera créée sur la totalité de la surface du chœur par le maçon. Après quoi un nouveau plancher prévenir sera installé sur la dalle. Cette transformation de prestations entraîne par conséquent des plus et moins-values par rapport au contrat initial.

- Moins-values :

Art. 04.00.1 : dépose tribune - 800,00 € H.T

Art. 06.02 - Restauration plancher du chœur : - 4 950,00 € H.T.

Art. 06.03 - Création plancher et parquet des croisillons nord et sud : - 6 000,00 € H.T.

- Plus-values selon devis joint

Fourniture et pose de plancher en mélèze verni dans le chœur et le transept nord : + 18 880,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la signature de l'avenant n°1 du lot 3.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE
Monsieur le Trésorier de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 24/08/22

Affichage sur le site de la mairie de Vallorcine
Du 24/08/22 au 24/10/22

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

